



**CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2011  
PROCES-VERBAL DE REUNION**

Convoqué le 30 septembre 2011, le Conseil d'administration s'est réuni le 25 octobre 2011 à 14h30 en Préfecture de région boulevard Desaix à Clermont-Ferrand. Il s'est terminé à 16h30.

Président de séance : Pierre RICARD, Secrétaire général pour les affaires régionales

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

**ETAIENT PRESENTS :**

**MEMBRES DU GIP (Voix délibérative)**

- Pierre RICARD, Secrétaire général pour les affaires régionales
- Jean-Michel BOSSARD, Directeur général des services du Conseil régional d'Auvergne
- Alain DENIZOT, Vice-Président du Conseil général de l'Allier
- Michel JOUBERT, Vice-Président du Conseil général de la Haute-Loire
- Dominique GIRON, Vice-Présidente du Conseil général du Puy-de-Dôme
- Jean-Paul NICOLAS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Gérard DIEBOLD, Délégué communautaire de la Communauté d'Agglomération Clermontoise
- Jean-Pierre MONCILOVIC, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise
- Patrick DEGRANGE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Moulins
- Pierre BERNARD, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- Raymond POURCHON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- François PERRUSSEL-MORIN, Directeur agence Rhône-Alpes Auvergne (IGN)

**Etaient excusés, et ayant donné pouvoir pour la séance :**

- Louis GALTIER, Vice-Président du Conseil général du Cantal
- Patrick DEGRANGE, Vice-Président de l'Agglomération de Moulins

**AUTRES PARTICIPANTS (Voix consultative)**

- Agnès DELSOL, Représentante d'Hervé VANLAER Commissaire du gouvernement (DREAL Auvergne)
- Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG
- Sandrine TOUS, Chargée de mission (CRAIG)
- Sébastien GAILLAC, Chargé de mission ANT et SIG (CRAIG)
- Magali LEROY, Agent comptable du GIP (CRAIG)
- François TEPPAZ-MISSON, Chargé de mission TIC (Conseil régional d'Auvergne)
- Rémi VASSAL, Responsable SIG (Conseil général du Cantal)
- Gérard GIRAUD, DGEP (Conseil général du Puy de Dôme)
- Guillaume TOURNADRE, Chargé de mission (Conseil général du Puy de Dôme)
- Séverine THESSOT, Chargée de mission (Conseil général de la Haute-Loire)
- Régis DUBOSQ, DSJ (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac)
- Patrice RODIER, DSI et SIG (Communauté d'Agglomération Clermontoise)
- Dominique SALIGNAT, Responsable SSI (Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier)

**Etaient excusés :**

- Mlle Annie LAMETERY, Contrôleur d'Etat
- Jean-Claude GARRET, Chargé de mission TIC (SGAR Auvergne)
- Sophie ROGNON, Responsable du Pôle "Mobilité Durable et Numérique" (CR Auvergne)

## Documents :

Rapport de présentation et ses annexes.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : budget prévisionnel 2011
- Annexe 2 : tableau de situation des recettes et dépenses du budget 2011
- Annexe 3 : budget prévisionnel 2012
- Annexe 4 : règlement intérieur et financier
- Annexe 5 : tableau des emplois

---

## **1 - Présentation du budget 2011 et 2012**

Comme proposé lors du Conseil d'administration du 12 avril 2011, il est soumis au vote le budget prévisionnel 2011. Ce budget est établi du 15 juin (date de remise de service entre les agents comptables) au 31 décembre 2011.

### **1.1 - Budget 2011**

Le détail du budget 2011 est annexé au présent rapport (annexe 1).

### **1.2 - Exécution du budget 2011 au 18 octobre 2011.**

Le tableau de situation des recettes et dépenses du budget 2011 est annexé au présent rapport (annexe 2).

### **1.3 - Budget 2012**

Le détail du budget 2012 est annexé au présent rapport (annexe 3).

Observations : Le budget prévisionnel 2012 a été élaboré conformément à la circulaire du 21 avril 2011, relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'Etat et des Etablissements Publics Nationaux pour 2012.

Il est précisé que le compte-financier 2011 doit être approuvé par le Conseil d'administration avant le 31 mars 2011. Si le Conseil d'administration du GIP ne peut se réunir avant cette date, il est proposé de délibérer par consultation écrite du Conseil d'administration. Cette procédure sera inscrite dans le règlement intérieur du GIP. Toutefois l'utilisation de cette procédure devra rester exceptionnelle.

Dans le cadre de VetAgro Sup, les photographies aériennes (orthophotographies) ont été amorties. Ce choix impacte les budgets 2011 et 2012, avec des montants d'amortissements très importants compte-tenu du coût initial de ces données. Après consultation du comptable de l'IGN et du Pôle national de soutien au réseau des EPN, Magali LEROY précise que la définition d'un actif amortissable fait appel à deux notions :

- La notion « d'avantages économiques attendus de l'actif »
- La notion « d'utilisation déterminable »

Le GIP ne tirant aucun bénéfice économique des données et celles-ci conservant un intérêt durable dans le temps, il est proposé de ne plus amortir ces données. Cette proposition est soumise au vote.

Le GIP, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration, peut effectuer des placements de ses excédents de trésorerie conformément aux articles 175 ou 212 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962. Cette possibilité est également soumise au vote du Conseil d'administration.

## Décisions proposées :

- Approuver le budget prévisionnel 2011
- Approuver le budget prévisionnel 2012

- Approuver le compte-financier 2011 par approbation écrite
- Approuver les propositions relatives aux amortissements des données.
- Autoriser le GIP d'effectuer des placements de ses excédents de trésorerie

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'administration.**

## **2 - Présentation du règlement intérieur et financier**

Voir le projet de règlement intérieur en annexe du présent rapport (annexe 4).

Conformément à l'article 28 de la convention constitutive, le règlement intérieur complète les dispositions de la convention concernant le fonctionnement du groupement.

Concernant les aspects relatifs à l'organisation du temps de travail, le règlement intérieur reprend les principes adoptés par VetAgro Sup.

Suite aux remarques émises lors du dernier Conseil d'administration sur la durée annuelle du temps de travail, le nombre d'heure a été précisée (1607 h / an).

La partie relative aux achats a été également modifiée. Concernant la composition de la Commission des achats, il convient d'élire les membres de cette instance. Elle est composée du Président du GIP et de deux autres membres élus par le Conseil d'administration.

Enfin les articles 12 et 13 relatifs à la tenue des comptes et au budget du GIP ont été complétés.

Observations : Concernant la composition de la Commission des achats, après consultation des membres du Conseil d'administration il est proposé en plus du Président du GIP que siège dans cette instance le représentant du Conseil régional d'Auvergne et le représentant de Clermont Communauté. Ils sont élus pour une durée de 3 ans.

Jean-Michel BOSSARD confirme que la répression des fraudes doit être systématiquement invitée à la Commission des achats.

Décisions proposées :

- Approuver le projet de règlement intérieur tel que celui-ci figure en annexe du présent rapport,
- Autoriser le Président du GIP à signer le projet de règlement intérieur tel que celui-ci figure en annexe du présent rapport,
- Approuver la composition de la Commission des achats.

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'administration.**

## **3 - Ressources humaines (Renouvellement des agents,...)**

### **3.1 – Equipe**

Au 1<sup>er</sup> juin 2011 l'ensemble des personnels du CRAIG a été transféré de VetAgro Sup au GIP. Ce transfert a été validé par le Conseil d'administration de VetAgro Sup du 21 avril 2011.

Au 1<sup>er</sup> juin l'équipe du CRAIG est composée de 4,1 ETP.

- Un Directeur
- Une Chargée de mission Géomatique
- Un Chargé de mission ANT et SIG
- Un administrateur
- Une assistante de gestion

Le tableau des emplois est annexé au présent rapport (annexe 5).

Les contrats desdits agents sont des contrats de droit public régis par les articles 4, 6 et 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et le décret N° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat.

Le contrat de Landry BREUIL, actuellement sur le poste d'administrateur, arrivant à son terme le 30 novembre 2011, il lui a été proposé de renouveler son contrat pour une durée de 3 ans conformément à la décision prise lors du précédent Conseil d'administration.

### **3.2 - Prime annuelle**

Dans le cadre de VetAgro Sup, le Conseil d'administration de l'établissement a voté en 2010 (CA du 28/04/2010) la mise en œuvre d'un système de prime annuelle pour tous les agents contractuels.

- Après avis du responsable hiérarchique,
- A hauteur de 95% du salaire brut mensuel moyen,
- Versement après six mois d'ancienneté,
- Versement moitié en juin et moitié en décembre.

Les personnels transférés de VetAgro Sup au GIP ne pouvant pas avoir des conditions de contrat moins favorables que précédemment, il a été proposé de maintenir cette prime.

#### Décisions proposées :

- Valider le tableau des emplois
- Approuver le maintien pour les personnels du GIP de la prime annuelle, telle que décrite dans le présent rapport.

Incidence financière : Concernant la prime, le montant total brut annuelle s'élève pour 2011 à 13 775 € pour 5 bénéficiaires.

Observations : RAS

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'administration.**

## **4 - Loi de simplification du droit : impact pour le GIP**

La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit a abrogé toutes les dispositions législatives qui autorisaient la création de catégories particulières de Groupement d'Intérêt Public.

Ces dispositions n'ont plus lieu d'être puisque le chapitre II de la loi a pour objectif d'offrir un cadre législatif général. En fixant ce cadre unique, la loi offre une base légale à tous les GIP qui ont été créés en application de lois particulières.

#### Décision proposée :

- Approuver d'apporter les modifications à la convention constitutive en faisant appel à un Cabinet d'avocats pour prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi de simplification du droit.

Incidences financières : 2 500 € sont prévus au budget 2012 pour les honoraires d'avocat.

Observations : Pierre RICARD précise que les décrets ne sont pas encore tous parus. Par conséquent, il n'y a pas lieu de traiter ce point rapidement.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration.**

## **4 - Point sur les dossiers en cours**

### **4.1 - Partenariat SDIS / IGN / CRAIG**

L'État a confié à l'Institut Géographique National (IGN) le développement du référentiel à grande échelle (RGE) qui intègre des données issues de ses propres bases et de celles d'autres producteurs. Dans ce cadre, l'IGN a saisi l'opportunité d'adhérer au Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) lors de son évolution en Groupement d'intérêt public (GIP), les objectifs stratégiques et les missions du CRAIG étant cohérentes avec les orientations de l'IGN. Ce rapprochement permet aux bénéficiaires du CRAIG d'avoir accès librement aux données du RGE et d'améliorer la qualité et la précision des données du RGE sur l'Auvergne par la remontée d'informations des collectivités à l'IGN via le CRAIG.

L'IGN, établissement public de l'État à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre du développement durable, est chargé de maintenir l'infrastructure nationale de données géographiques. Il porte également la responsabilité de mutualiser au sein de la « sphère État » les informations disponibles, de sorte que cette infrastructure soit la plus riche, la plus fiable et la plus actuelle possible. Enfin, l'Institut doit assurer la diffusion la plus large de ce référentiel à grande échelle au sein du secteur public et favoriser son exploitation par le secteur privé.

S'agissant des collectivités territoriales, l'IGN développe depuis 2003 une politique partenariale centrée sur les données topographiques et ciblée sur les Conseils généraux et sur les Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Cette politique s'est traduite pour les SDIS par la signature en 2004 d'un protocole entre l'Association Nationale des Directeurs des Services d'Incendie et de Secours (ANDSIS) et l'IGN visant à accroître les synergies entre les SDIS et l'IGN en matière d'information géographique. L'objectif est ici d'améliorer la qualité et l'actualité des données relatives aux voies de circulation et aux adresses.

Grâce à l'adhésion de l'IGN au CRAIG, les remontées d'information sont facilitées pour contribuer à la mise à jour du RGE en organisant une mutualisation de données sur une assiette élargie par rapport au champ des seuls services de l'État. Enfin, l'atteinte des objectifs d'interopérabilité entre les niveaux national et régional associés à la mise en œuvre de la directive INSPIRE en France est largement facilitée.

Dans ce contexte, le CRAIG a initié une réflexion avec l'ensemble des quatre SDIS de la région pour étudier dans quelles mesures ils pourraient contribuer à l'amélioration des données géographiques disponibles sur l'Auvergne et dans quelle mesure ils pourraient en retour bénéficier des mises à jour du RGE.

Les SDIS disposent d'informations concernant le réseau routier, les adresses et certains éléments descriptifs du terrain sur l'ensemble de leur département. De fait, ces données sont actualisées régulièrement et leurs spécifications sont compatibles avec celles du RGE de l'IGN. Un projet de convention a donc été rédigé, définissant l'intégration des mises à jour de données topographiques et d'adresses des SDIS dans le RGE de l'IGN, ainsi que pour l'utilisation du RGE dans les systèmes d'information géographique des SDIS.

Ce partenariat permettra de contribuer à une amélioration sensible des données disponibles sur l'Auvergne et de favoriser une meilleure cohérence régionale dans le domaine de l'analyse du risque.

#### Décisions proposées :

- Approuver les modalités du partenariat avec les SDIS et l'IGN, telles que celles-ci sont détaillées dans le cadre du présent rapport,
- Autoriser le Président du CRAIG à signer les conventions.

#### Incidence financière : RAS

Observations : François PERRUSSEL-MORIN indique que ce type de partenariat a fortement influencé l'entrée de l'IGN dans le GIP. Les remontées d'informations des SDIS permettent de cibler les interventions de l'IGN pour la mise à jour du Référentiel à Grande Echelle (RGE) notamment sur les données relatives à la voirie et à l'adresse. Gérard DIEBOLD précise que les données de mises à jour peuvent dépasser 2 ans. François PERRUSSEL-MORIN précise qu'un outil développé sur la base de l'API Géoportail permet de faciliter le signalement des évolutions du terrain non encore prises en compte les bases de données de l'IGN. Cet outil pourrait être ouvert à toutes les collectivités de la région pour améliorer la qualité et l'actualité du RGE. Une présentation de cet outil sera proposée lors de la prochaine assemblée des utilisateurs du CRAIG le 15 décembre 2011.

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'administration.**

## **4.2 - Renouvellement des orthophotographies 2013-2014**

En août 2009 et en août 2010, le CRAIG a fait réaliser des prises de vues aériennes (PVA) de haute précision, aussi appelées orthophotographies, afin d'actualiser la base de données des départements datant de 2002 et 2005. Ce projet a également permis de constituer un nouveau Modèle Numérique de Terrain (MNT) et une prise de vue infra-rouge.

Ces outils ont de multiples vocations : mise à jour des cartes de la région, mais aussi étude des paysages et de l'érosion des sols, prévention des risques d'inondation ou d'éboulement de terrain, calcul de visibilité lors de l'élaboration d'un ouvrage d'art, étude environnementale... Surtout, pour les services de l'Etat et les collectivités, l'ensemble constitue une base indispensable dans le cadre de leur gestion du foncier et avant toute opération d'aménagement d'envergure comme l'implantation d'infrastructures, de réseaux d'assainissement, etc.

Toutes ces données sont aujourd'hui mises à la disposition des acteurs publics, via un accès privilégié au site du CRAIG <http://www.craig.fr>, afin qu'ils puissent directement utiliser les données au sein de leurs services.

Pour les internautes, les données sont consultables en ligne à l'adresse <http://carto.craig.fr>. La mise en ligne de cette cartographie offre à chacun la possibilité d'accéder à de nombreuses données géographiques sur l'ensemble de la région et de mieux connaître le territoire.

Le rythme de renouvellement des orthophotographies a été fixé à 4 ans. Par conséquent la première campagne d'acquisition (départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme et de leurs agglomérations) est programmée pour 2013 avec un avis d'appel public à la concurrence fin 2012.

Afin d'établir le cahier des charges, un groupe de travail composé des techniciens des Conseils généraux, des Agglomérations, de la DRAAF, de l'ARDTA et de l'IGN a été initié.

L'IGN au titre de son programme national doit également réaliser des prises de vues. Il convient donc de se coordonner pour éviter une double dépense de fonds publics pour le même objet.

Des discussions sont actuellement en cours avec les services de l'IGN pour définir la solution la plus appropriée.

#### Décisions proposées :

- Approuver le renouvellement de l'orthophotographie de la région Auvergne sur la base des spécifications qui seront définies dans le cadre du groupe de travail.
- Autoriser le Président du CRAIG à lancer les marchés correspondants

- Approuver les modalités de réutilisation des données par l'IGN pour la production de la BD ORTHO®

Incidences financières : 500 000 € sur 3 ans (30 % co-financé par le programme FEDER Auvergne).

Observations : François PERRUSSEL-MORIN confirme que l'IGN souhaite apporter sa contribution à ce projet pour éviter une double prise de vue et par conséquent, une double dépense. Des réflexions sont actuellement en cours avec le CRAIG pour définir l'apport de l'IGN à ce projet.

Gérard DIEBOLD demande s'il est envisageable d'avoir une résolution plus fine pour répondre aux particularités d'un territoire. Frédéric DENEUX indique que si les critères retenus pour les prises de vues des départements et des agglomérations ne répondent pas aux besoins d'un territoire, il est envisageable dans le cadre d'un projet spécifique d'acquérir des données répondant mieux aux besoins de la collectivité. Néanmoins, ce projet devra faire l'objet d'un plan de financement particulier.

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'administration.**

### **4.3 – Rediffusion du Plan Cadastral Informatisé par le CRAIG**

Le plan cadastral définit pour chaque commune l'emplacement, la surface et la valeur des propriétés foncières et sert ainsi de base au calcul de l'impôt foncier.

C'est un support essentiel pour la localisation des immeubles, des parcelles, des bâtiments, de la voirie...

Le plan cadastral constitue une couche primordiale à la constitution de tout système d'information géographique (SIG), utilisé par les administrations, les collectivités, les gestionnaires de réseaux.

Les applications sont multiples. Ainsi, il peut servir de support aux plans locaux d'urbanisme (PLU), à délimiter des zones à risques ou gérer des données thématiques.

L'ensemble de la documentation cadastrale est accessible à toute personne dans les bureaux du cadastre.

Afin de faciliter l'accès au plan cadastral informatisé aux acteurs publics de la région auvergne, le CRAIG a sollicité par courrier en date du 29 juin 2011 la Direction Générale des Finances Publiques pour connaître les modalités de mise à disposition par les services de la DGFIP du plan cadastral informatisé aux membres du CRAIG.

Le 4 août 2011 la Direction Générale des Finances Publiques a fait part de son accord dans la mesure où le CRAIG est devenu par arrêté du 7 mars 2011, un GIP.

Le CRAIG va se rapprocher au cours des prochaines semaines des Directions Départementales des Finances Publiques de la région auvergne afin d'étudier leur éventuelle adhésion au dispositif du CRAIG en tant qu'organismes bénéficiaires. Dans cette hypothèse, la signature de l'acte d'engagement proposé par le CRAIG permettrait de définir en annexe n°1 les données mises à disposition des services de la DGFIP et, en annexe n°2, la fourniture au CRAIG des plans cadastraux numériques.

En application des articles 4 et 5 de cet acte d'engagement, le CRAIG serait ensuite autorisé à rediffuser les plans cadastraux à ses membres. Les mises à jour ultérieures seraient ensuite transmises selon une périodicité annuelle par les services de la DGFIP.

#### Décision proposée :

- Approuver le principe de rediffusion des données cadastrales par le CRAIG selon les modalités présentées dans le présent rapport.

Incidence financière : RAS

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration.**

#### 4.4 - Sondage

Le CRAIG est régulièrement sollicité pour acquérir de nouvelles données. L'achèvement de l'orthophotographie est donc l'occasion de réaliser un sondage auprès des bénéficiaires du CRAIG avec pour objectif de déterminer les prochaines acquisitions qui pourraient intervenir dès 2012. Ce sondage permettra d'identifier leurs besoins afin de définir les priorités d'acquisition.

D'ores et déjà plusieurs souhaits ont été remontés au comité d'orientation parmi lesquels :

- Données d'occupation du sol (schémas régionaux de cohérence écologique, élaboration des SCOT)
- Fonds cartographiques
- Données statistiques
- Base de données historiques (BD ORTHO® historique, carte d'Etat Major, carte de cassini...)
- Données thématiques (localisation des ERP...)

Décision proposée :

- Approuver en fonction du résultat du sondage l'acquisition de nouvelles données pour 2012.

Incidence financière : Inscription de 100 000 € au budget 2012 (30 % co-financement par le programme FEDER Auvergne)

Observations : Jean-Pierre NICOLAS demande quels sont les fournisseurs de données historiques. François PERRUSSEL-MORIN indique aux membres du Conseil d'administration que l'IGN conserve plus de 6 millions d'images aériennes dans ses archives. Des fonds cartographiques sont également disponibles tels que les cartes d'Etat-Major.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration.**

#### 4.5 - Point sur la mission Aménagement Numérique du Territoire et SIG

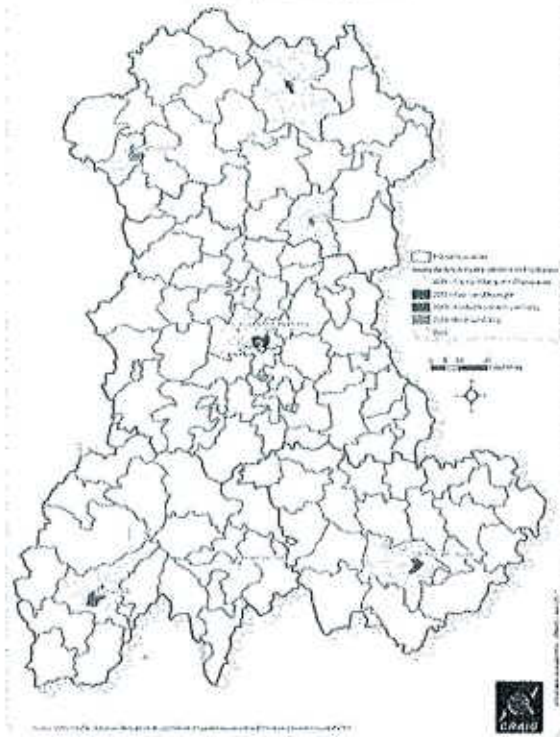
Cette mission a été lancée en décembre 2010 pour accompagner le projet du déploiement du très haut débit piloté par les principales collectivités auvergnates et l'Etat.

**Point sur la mission THD :**

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique est publié depuis juin 2011. Il synthétise la vision des collectivités auvergnates et de l'Etat face au défi du très haut débit.

↳ [http://auvergne.info/public/upload/files/PRESSE202011/COMPILATION\\_SDTAN.pdf](http://auvergne.info/public/upload/files/PRESSE202011/COMPILATION_SDTAN.pdf)





Le CRAIG a participé en août à la constitution du dossier de concertation des opérateurs sur les communes où ces derniers ont manifesté leurs intentions d'investir (voir carte Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement – AMII). En effet, ce sont des zones à enjeu car l'Etat préconise une complémentarité entre les investissements publics et privés. Des cartes ont donc été présentées aux opérateurs à différentes échelles (région, agglomérations, communes) et à différents niveaux de détails.

La prochaine échéance du projet THD est novembre avec la réception des candidatures pour constituer le futur partenariat visant à établir et exploiter le réseau d'initiative publique auvergnat. Là encore, il est prévu de fournir aux candidats des données géographiques issues de la base du CRAIG qui serviront pour simuler des phasages, des coûts de déploiement... La négociation entre la Région et les opérateurs candidats fera l'objet d'un dialogue compétitif de plusieurs mois.

Une circulaire du premier ministre du 16 août 2011 précise aux Préfets de région certains points du programme national de déploiement du THD. En synthèse, trois idées sont à retenir :

- A l'échelle régionale, des commissions de suivi (CCRANT) des engagements des opérateurs sont mis en place. Elles s'appuieront notamment sur les outils SIG.
- Le CETE de l'Ouest travaille sur un observatoire des couvertures de service en liaison des opérateurs afin de mettre à disposition des collectivités et services de l'Etat une cartographie normalisée à l'échelle nationale des débits disponibles.
- En annexe 3, il est reconnu le rôle des plateformes (Etat ou partenariale) dans l'accompagnement du déploiement notamment par la constitution de bases de données géographiques.

#### Point sur le SIG:

- **Récupération des cartographies des réseaux auprès des opérateurs**

Suite aux courriers adressés aux opérateurs dans le cadre du décret « connaissance des réseaux », le CRAIG reçoit au compte-goutte les cartographies des réseaux. Les fichiers fournis sont particulièrement hétérogènes et parfois difficilement exploitables dans le SIG. Pour le moment, France Telecom, Bouygues, Numéricable et Covage ont transmis ces informations.

Face à la problématique des infrastructures mobilisables, des discussions sont en cours avec les gestionnaires de réseaux et notamment ERDF. En effet, les candidats au dialogue compétitif qui débutera en novembre ont déjà fait savoir l'importance de la mise à disposition d'information géographique sur les réseaux existants mais également mobilisables pour modéliser le plus précisément les coûts et phasages du déploiement. Les discussions avec ERDF sont aujourd'hui en bonne voie.

A noter que les fichiers des pylônes envoyés par les Conseils généraux durant l'été sont intégrés dans la base du CRAIG.

- **Cartographie des débits disponibles**

Suite à une demande du Conseil général de l'Allier, le rendu cartographique des données de couverture en débit de France Telecom a été amélioré pour disposer d'une carte « claire » pour les élus à l'échelle infracommunale.

Cette carte des iso-débits sera donc prochainement disponible à l'échelle de l'Auvergne dans la visionneuse ANT (<http://carto.craig.fr/?ant>). A noter que la couverture de l'internet fixe de Bouygues est similaire à celle de France Telecom qui lui loue ses infrastructures.

- **Guichet TAPIR des travaux sur les réseaux -> sensibilisation des gestionnaires**

Le site est actuellement utilisé par France Telecom, Clermont Communauté Network et les Conseils généraux. Le CRAIG sensibilise les gestionnaires de réseaux pour qu'ils publient leur programmation de travaux sur ce site. Pour ce faire, des rencontres ont eu lieu et vont se poursuivre avec les services de gestion des réseaux des collectivités (Conseils généraux, Agglomérations...).

Les sources du site ont été transmises par voie de convention à plusieurs collectivités (Région Centre, Région Bretagne, Région Languedoc Roussillon...).

Décision proposée :

- Poursuite des actions engagées.

Incidence financière : RAS

Observations : Concernant les infrastructures mobilisables, Raymond POURCHON précise qu'il est impératif que les gestionnaires de réseaux jouent le jeu et transmettent le cas échéant leurs informations. A ce sujet, Sébastien GAILLAC précise que des discussions sont actuellement en cours avec ERDF pour utiliser ces données dans le cadre du dialogue compétitif lancé par le Conseil régional d'Auvergne sur le THD.

Jean-Michel BOSSARD demande si les collectivités peuvent saisir leurs chantiers sur le site. Sébastien GAILLAC confirme que les collectivités peuvent saisir directement leurs chantiers sur TAPIR. Il précise qu'un courrier d'information à destination des intercommunalités est prévu. Jean-Michel BOSSARD indique que le CRAIG pourrait s'appuyer sur les Associations des Maires pour faire connaître le site.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 5 - Questions diverses

Pas de questions diverses.

Date du prochain Conseil d'Administration – A définir

Pour le Président du CRAIG et par délégation,  
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

  
Pierre RICARD

Le Secrétaire de séance

  
Frédéric DENEUX